

Séance du Conseil Municipal du lundi 04 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le lundi 04 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 25 mars 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents 14 : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : Christine BILLE, Cindy CALESTROUPAT, Alice DABADIE, Didier DELORD, Christian FROUIN, Louis GOMEZ, Patrick JACQMOT, Cédric LABORDE, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPE, Frédéric RICHEVAUX, Jean-François THOMAS.

Excusés 1 : Nicolas DARZAC.

Pouvoir : 1 Nicolas DARZACQ à Jean-François THOMAS

Madame Christine BILLE a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 07 mars 2022. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour :

- Plannings des bureaux de vote de la présidentielle les 10 et 24 avril 2022
- Contrat de maintenance des cloches de l'église
- Fonctionnement de la fourrière départementale
- Proposition : Une naissance = Un arbre
- Informations CCAA
- Questions diverses

1. Plannings des bureaux de vote 1^{er} et second tour de la présidentielle :

Bureau de vote de VIELLA (Gers)

Election présidentielle

Scrutin du 10 Avril 2022 (1^{er} tour)

Au Foyer de VIELLA 8 heures à 19 heures

Planning des permanences

8 H 00 à 10 H 30 : Jean-François THOMAS – Christine BILLÉ – Patrick JACQMOT

10 H 40 à 13 H 00 : Nicolas DARZACQ – Alice DABADIE – Guillaume LESCLOUPE

13 H 00 à 15 H 00 : Jacques LASSERRE – Christian FROUIN – Louis GOMEZ

15 H 00 à 17 H 00 : Didier DELORD – Christophe LANGLADE – Cindy CALESTROUPAT

17 H 00 à 19 H 00 : Jean-Michel LAMARQUE – Frédéric RICHEVAUX – Cédric LABORDE

Bureau de vote de VIELLA (Gers)

Election présidentielle

Scrutin du 24 Avril 2022 (2^{ème} tour)

Au Foyer de VIELLA 8 heures à 19 heures

Planning des permanences

8 H 00 à 10 H 30 : Jean-François THOMAS – Christophe LANGLADE – Cindy CALESTROUPAT

10 H 40 à 13 H 00 : Nicolas DARZACQ – Alice DABADIE – Guillaume LESCLOUPÉ

13 H 00 à 15 H 00 : Jacques LASSERRE – Christian FROUIN – Louis GOMEZ

15 H 00 à 17 H 00 : Didier DELORD – Christine BILLÉ – Patrick JACQMOT

17 H 00 à 19 H 00 : Jean-Michel LAMARQUE – Frédéric RICHEVAUX – Cédric LABORDE

2. Contrat de maintenance des cloches de l'église

La commune de VIELLA a signé le 24/11/2000, un contrat de maintenance avec l'entreprise BODET spécialisée pour une visite annuelle et l'entretien des cloches de l'église. La réglementation actuelle impose également un contrôle annuel du système de protection contre la foudre dit "paratonnerre" installés sur les bâtiments communaux.

Un technicien de BODET est intervenu en Janvier 2022. Considérant que sa prestation a duré environ ¼ d'heure, qu'il n'a pas vérifié l'horloge de la Mairie, qu'il n'a pas regardé le paratonnerre et que la dernière facture annuelle s'élève à 372,52 € TTC, il est opportun de comparer les tarifs et le service rendu, avec un autre professionnel.

Une proposition a été demandée à une entreprise dont le siège est à Azereix (Hautes-Pyrénées) pour la maintenance annuelle des cloches de l'église et la vérification du système de protection contre la foudre. Son devis s'élève 328,26 € TTC pour l'année. Un dépannage peut être facturé en sus du contrat à 80,69€HT par intervention demandée hors pièces. Le contrat sera de 3 ans avec tacite reconduction.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal, qui décide à l'unanimité,

- la résiliation du contrat avec les Éts BODET
- la signature d'un nouveau contrat avec le Campaniste (et Protection foudre) suivant :

Monsieur LABAT Maxime Atelier du Temps (tel 06.83.83.81.25)

1 chemin de Lourdes 65380 AZEREIX

3. Fourrière départementale

La CCAA adhère au Syndicat Mixte des 3 Vallées qui gère la fourrière départementale dont le siège se trouve à ORDAN-LARROQUE. Dernièrement la Mairie a été destinataire d'un rappel de la conduite à tenir, pour la prise en charge de chien ou de chat errant sur la commune. Toute demande de prise en charge doit émaner de la Mairie.

Les informations, les numéros d'appel et les fiches "Autorisation de prise en charge d'un chat ou d'un chien" sont dans un dossier au secrétariat.

4. Une naissance = un arbre

Monsieur le Maire propose de planter un arbre fruitier (ou autre), sur un terrain communal, lors de chaque naissance enregistrée sur la commune. Cette plantation pourrait être effectuée en associant les enfants de l'école.

Le Conseil municipal se prononce favorablement et propose de recenser les naissances depuis 2020. Les arbres fruitiers anciens sont à privilégier. Le terrain des plantations reste à définir : au stade, ou bien sur le plateau derrière la tribune des arènes, ou bien sur le terrain restant après la construction de la station-service...

5. Informations de la CCAA

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Armagnac Adour du 28 Février 2022 à Castelnavey a porté sur les questions suivantes :

- Examen des comptes administratifs 2021 (Budget principal et annexes)
- Affectation des résultats 2021 sur 2022
- Débat d'orientation budgétaire 2022,

- Marché voirie fauchage : Lot 1 (Viella et environs) Entreprise Danney et Lot 2: Un nouvel appel d'offres a été lancé suite au 1^{er} marché déclaré infructueux. Ce lot n° 2 a été attribué à l'entreprise CAUZETTE de LELIN-LAPUJOLLE.

- Lors de la dernière réunion de bureau, la création de chemins de randonnée en nombre important sur le territoire a été évoquée. Le coût de l'entretien par la CCAA devient très élevé. On se dirige vers un retour de cette dépense à la charge des communes.

- C.I.S. (Centre Intercommunal de Santé) : une participation de 6€ / habitant sera demandé aux communes.

6. Questions diverses :

- Note de présentation brève et synthétique du budget 2022 : le document a été transmis par mail. Il est remis au format papier à chaque conseiller.

- Plan Communal de Sauvegarde : Le P.C.S. de VIELLA a été mis à jour, il a été transmis à la Préfecture pour information et validation.

- Course Landaise : La Fédération Française de la Course Landaise envisage de créer un circuit des arènes gersoises et bigourdanes et propose à notre commune d'adhérer. Monsieur le Maire présente un modèle d'affiche.

Sachant que le coût s'élèverait à 1 279,84 € HT soit 1 535,80 € TTC pour trois panneaux, le Conseil municipal estime que la dépense est trop importante au regard de la piste de l'arène de VIELLA. Cependant, une réflexion pourra être menée pour la réalisation d'une plaque d'information qui serait placée sur un support en bordure de route face à la tribune.

- Projet de séance de cinéma durant l'été : réfléchir sur l'organisation et sa mise en place

Fin de la réunion à 21 H 15.